



Comprendre et bien appliquer la Convention Collective de la métallurgie des salariés non cadres des entreprises du Maine-et-Loire

Objectifs

- **Comprendre, interpréter et mettre en application à l'aide de cas concrets les dispositions de la Convention collective territoriale de Maine-et-Loire**
- **Acquérir et maîtriser les particularités de la Convention collective territoriale de Maine-et-Loire, comparativement aux dispositions légales**
- **Place de la convention collective dans la hiérarchie des normes suite aux ordonnances Macron : distinguer les dispositions impératives et les dispositions négociables par accord d'entreprise**

Public concerné

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants, responsables des ressources humaines, responsables paie, comptables

Méthode et moyens pédagogiques

Alternance de théories et échanges d'expériences, cas pratiques, supports et fiches outils remis aux participants.

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail.

Intervenants

Juristes - Conseils
UIMM Maine-et-Loire

Programme

PREMIÈRE JOURNÉE

1. Formation du contrat de travail

- forme du contrat de travail
- période d'essai (durées initiales, renouvellement, cessation, ...)
- ancienneté
- classification (critères, incidence du diplôme, article 36, article 4 bis, ...)
- salaires (RMH, TEGA, indemnité de panier, ...)
- clause de non-concurrence (conditions de validité, indemnité, levée, ...)

2. Exécution du contrat de travail

- durée du travail
- durées maximales quotidiennes et hebdomadaires
- heures supplémentaires, contingent
- organisation du temps de travail sur l'année
- forfaits
- temps de déplacement
- travail en équipes successives, le dimanche, les jours fériés, la nuit

- travail de nuit habituel (définition, contreparties, ...)

DEUXIÈME JOURNÉE

3. Suspension du contrat de travail

- absences pour événements de famille
- congés pour ancienneté
- maladie (indemnisation, incidences sur le contrat, ...)

4. Rupture du contrat de travail

- préavis
- indemnités de licenciement (salaire de référence, ancienneté prise en compte, ...)
- départ et mise à la retraite (calcul de l'indemnité, ...)

5. Elections professionnelles

- protocole d'accord préélectoral
- électeurs et éligibles
- candidats
- vote par correspondance

9 février et 16 février 2018

Tarif H.T. : **420 €** par participant et par jour

Tarif préférentiel H.T. : **320 €** pour les entreprises adhérentes à l'UIMM, par participant et par jour.

Les tarifs indiqués concernent uniquement les formations inter-entreprises. Pour les formations intra-entreprises, nous contacter.

 **2 jours**

Contact

02 41 24 26 98